

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGAUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 004-344/14/CC

■ Attribution de subventions à la Mission Locale de Marseille et à Pôle Emploi pour la mise en place d'aides au transport dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion Sociale de Marseille - Approbation de conventions

DHCS 14/11219/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille, l'Etat a demandé à MPM de contribuer à la mise en œuvre d'aides à la mobilité en faveur des bénéficiaires des dispositifs « garantie jeunes », « Clubs ambition » et « PLIE » qui ne peuvent mobiliser l'aide au transport liée au revenu de solidarité active (Conseil Général) ou au retour à l'emploi (Pôle Emploi).

Le dispositif « garantie jeunes » a été mis en place par l'Etat en octobre 2013 sur dix territoires expérimentaux nationaux ; le territoire de MPM fait partie de cette expérimentation avec les Missions locales de Marseille, Martigues, Est Etang-de-Berre et La Ciotat. Ce dispositif consiste à la mise en place d'un accompagnement adapté par les missions locales de jeunes en position de grande vulnérabilité, qui ne sont ni étudiants ni en emploi et qui, pour la plupart, sont en situation de décohabitation et ne bénéficient plus du soutien familial. Il est prévu d'intégrer dans ce dispositif 1 700 jeunes dès la première année sur notre territoire.

Le dispositif « clubs ambition », mis en place par Pôle Emploi depuis plusieurs années sur Marseille, Marignane et La Ciotat, cible principalement des jeunes demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires ; il est financé par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSé) et co-financé par MPM dans le cadre du FEDER. En 2014, 1 008 demandeurs d'emploi se verront offrir un accompagnement renforcé vers l'emploi de trois mois.

Le dispositif PLIE MPM Centre permet un accompagnement adapté de 2 000 personnes éloignées de l'emploi par an. En 2014, l'Etat a souhaité renforcer ce dispositif en direction des habitants résidant dans les zones de sécurité prioritaire en finançant via l'ACSé quatre files actives supplémentaires.

Il est proposé que MPM contribue à l'aide à la mobilité de :

- 230 jeunes environ dans le cadre de la garantie jeunes,
- 595 demandeurs d'emploi des clubs ambition,
- 20 adhérents des PLIE,

en leur mettant à disposition le titre de transport le plus adapté à leur situation (cartes hebdomadaires, tickets...) et en demandant à la Mission Locale et à Pôle Emploi de s'assurer de leur bon usage.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'attribuer une subvention de 99 800 euros à la Mission Locale de Marseille pour apporter une aide à la mobilité à 230 jeunes dans le cadre du dispositif « garantie jeunes »,
- d'attribuer une subvention de 100 200 euros à Pôle Emploi pour apporter une aide à la mobilité à 595 personnes dans le cadre du dispositif « clubs ambition » et à 20 personnes adhérentes du PLIE MPM Centre,
- d'approuver les conventions permettant de définir les modalités de versement de ces subventions.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La demande de l'Etat à MPM de contribuer aux dispositifs « garanties jeunes », « clubs ambition » et « plan local pour l'insertion et l'emploi » par des aides à la mobilité dans le cadre du Pacte de sécurité et de Cohésion sociale de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique, de transport et de mobilité ;
- Que la Communauté Urbaine souhaite développer une politique d'aide à la mobilité des jeunes et adultes en recherche d'emploi dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 99 800 euros à la Mission Locale de Marseille pour apporter une aide à la mobilité à 230 jeunes dans le cadre du dispositif « garantie jeunes ».

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 100 200 euros à Pôle Emploi pour apporter une aide à la mobilité à 595 personnes dans le cadre du dispositif « clubs ambition » et 20 personnes adhérentes du PLIE MPM Centre.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Mission Locale de Marseille.

Article 4 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Pôle Emploi.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tout document y afférent.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transports 2014 de la Communauté Urbaine :
Sous-Politique C 210 - Nature 6574 .

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
à l'Habitat – Logement –
Politique de la Ville – Cohésion Sociale

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER